

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : CAP

Session : externe

Epreuve : note de synthèse

Date de l'épreuve : 22/01/2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La justice restaurative

En 2023, le film de Jeanne Herry intitulé "Je venais toujours vos usages" remporte un franc succès. Entré en vigueur en 2014 en France, ce dispositif, objet central du film, a pour objectif l'ouverture d'un dialogue entre auteurs et victimes, encadré par la loi et par des professionnels spécialisés, afin de permettre à chacun des personnes concernées d'avancer. Prévu par l'article 10-1 du code de Procédure pénale (CpP), ce mécanisme vient compléter l'arsenal de dispositifs mis en place en France par l'Aide aux victimes, en passant par les plateformes téléphoniques d'écoute et les bureaux d'aide aux victimes présents dans les tribunaux judiciaires (Proc 3). Toutefois, la particularité de la justice restaurative réside dans le face à face entre l'auteur et la victime, pouvant faire l'objet de réconciliations.

Ainsi, dix ans après sa mise en place dans le droit français, quels sont les défis auxquels la justice restaurative fait face ?

Un état des lieux sur les différents critères et mesures de justice restaurative sera essentiel pour s'attarder sur les problématiques économiques, territoriales et professionnelles qu'elle rencontre (I), avant d'analyser les débats sociétaux et juridiques qui ont été mis en place, dont la pérennité repose sur les échanges internationaux et la coopération institutionnelle (II).

I - Un mécanisme aux multiples facettes faisant face à de nombreux enjeux.

A - des critères nécessaires à la mise en place de la justice restaurative, mécanisme protéiforme.

L'article 10-1 du Code de procédure pénale énonce les conditions essentielles à la mise en œuvre de médiation de justice restaurative. Tout d'abord, la reconnaissance du fait est préalable, de même que la consentement de tous les participants pour s'asseoir de leur implication (Art 6). Les animateurs doivent être formés et la confidentialité doit être respectée tout au long des échanges.

Les mesures de justice restaurative peuvent prendre des formes diverses. Elles peuvent être "directes" lorsque l'auteur et la victime se rencontrent, soit à travers une médiation restaurative impliquant un tiers des protagonistes avec un animateur après une préparation, soit par le biais d'une conférence restaurative impliquant également la participation de proches (Art 11) de chacun d'eux, dans un objectif de sentir que cet environnement peut délivrer. Au sein des mesures "indirectes" les auteurs et victimes ne se rencontrent pas. Ces rencontres restauratives réunissent des groupes d'auteurs et de victimes liés par le même type d'infraction, tandis que les actes de soutien et de responsabilité et d'accompagnement et de ressources concernent les personnes concernées faisant face à l'incident et présentant un risque élevé de récidive peuvent recevoir des conseils et professionnels par les aides (Art 2, 3).

Ainsi ce dispositif connaît de nombreux avantages, pour les victimes et les auteurs, mais c'est sans oublier les difficultés auxquelles elle fait face concernant son développement et sa mise en place en France.

B - Les problématiques liées à la mise en place du dispositif de justice restaurative : enjeux étoniques, territoriaux et professionnels.

Abs qu'elle fut décentralisée en 1990 à travers le monde, la justice restaurative connaît une réelle mise en place en France (Doc 5). En effet, elle ne connaît pas la même présence partout sur le territoire, puisque ses pôles les plus actifs se situent dans de grandes villes : Montpellier, Aix-en-Provence ou Paris (Doc 7).

La seconde problématique, posée par Benjamin Ségura, directeur de l'Institut français pour la justice restaurative, est celle du financement. En effet, ayant toujours été expérimentale, la justice restaurative ne connaît pas de ligne budgétaire même spécifique, relevant du budget de l'aide aux victimes et de l'accès au droit (Doc 7).

Enfin, les professionnels gravitant autour des victimes et auteurs d'infractions peuvent avoir des réticences concernant le dispositif, en ce qu'il oblige à "déconstruire les habitudes professionnelles" (Doc 7). Certains magistrats peuvent alors une résistance, empêchant la généralisation du processus, par exemple en refusant la mise en place d'une rencontre restaurative lorsque les faits relèvent d'infractions intrafamiliales (Doc 10).

Ainsi, cette favorisation par les instances judiciaires du volet répressif sur les moyens préventifs mis à leur disposition peut venir révéler des conflits moraux au sujet, présents dans la société, mais aussi des doutes quant à son applicabilité juridique dans certains cas.

II - La justice restaurative : cible de critique et objet d'une volonté d'expansion du mécanisme.

A - Le mécanisme de justice restaurative : objet de débats sociétaux et juridiques.

Édouard Devard, coprésident de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIVISE), met en garde contre une pensée magique "qui fantasmeait un succès instantané de la justice restaurative, message selon lui véhiculé par le film 'Je venais trouver les vôtres'. Il dénonce le système d'impunité, mettant en avant que seuls 7% des plaintes pour violences sexuelles sur les enfants finissent par une condamnation de l'agresseur, et que 160 000 enfants environ en sont victimes.

chose conée. Ainsi, il demande une plus grande considération des victimes avant d'avoir de l'humanité envers les auteurs (doc 9). À l'inverse Alain Bore, magistrat honoraire, y est favorable, le film démontre que l'acte de la médiation est possible mais que les protagonistes aient, et la réflexion des auteurs n'est pas incompatible avec ce mécanisme (doc 11).

Également, la justice restaurative se heurte parfois à des difficultés juridiques. En effet ces mesures peuvent être mise en place par les mineurs mais la nature et le discernement doivent être vérifiables par mettre en place les ateliers (doc 6), et la question de l'accord des représentants légaux se pose également. Ce processus comporte un risque d'instrumentalisation de la victime au seul bénéfice de la réinsertion de l'auteur (doc 6).

Ce mécanisme doit alors comporter des limites et un respect des règles bien défini par sa personnalité, et des solutions sont envisagées pour assurer le développement de la justice restaurative en France.

B - Les échanges internationaux et coopérations institutionnelles : metar de la mise en place généralisée de la justice restaurative.

Le Conseil européen et social encourage en 2016 les États membres à faciliter la mise en place de justice réparatrice au niveau national mais aussi d'établir entre les pays, par les échanges d'avis, de données d'expériences et d'assistance technique et ressources juridiques (doc 4).

Au niveau national également l'ENAP France Victime et l'IFJR ont signé une convention mutualisant les modules de formation des professionnels travaillant autour de la justice restaurative (doc 10).

Aussi, l'initiative de SPIP de Valence, en lien avec l'ARCA, de créer un programme de formation et de désistance peut servir d'inspiration à d'autres SPIP sur le territoire national pour favoriser la mise en place de mesures de justice restaurative (doc 2).

Au niveau international comme national, les solutions préconisées tendent à développer au mieux le dispositif en facilitant son accès aux victimes et auteurs et en améliorant la formation des professionnels grâce à l'échange.

Concours section : CPIP EXTERNE 2025

Epreuve matière : Note de synthèse

N° Anonymat : BYLJM927 MQ

Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours :

CPIP

Session :

externe

Epreuve :

note de synthèse

Date de l'épreuve :

22/07/2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La justice restaurative, phénomène relativement récent, connaît alors de nombreux enjeux, théoriques, territoriaux, professionnels, sectoriels auxquels la France doit également faire face. L'expansion d'enquêtes de satisfaction des participants à ce dispositif et l'étude des témoignages pourrait être pertinents pour améliorer encore la justice restaurative (doc 5)

S.I.S.

... / ...

